



N° 113

Le 14 mai 1993

## VISITE DE M<sup>me</sup> McDOUGALL EN AFRIQUE DU SUD

La ministre des Affaires extérieures, M<sup>me</sup> Barbara McDougall, se rendra en Afrique du Sud du 18 au 21 mai pour s'entretenir avec les principaux leaders du pays, dont le président F.W. de Klerk, le président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela et le ministre des Affaires étrangères, M. Pik Botha. M<sup>me</sup> McDougall rencontrera également le juge Richard Goldstone et d'autres personnes associées à l'Accord national de paix ainsi que des représentants de missions internationales d'observateurs.

«À titre de présidente du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe (CMAE), je me réjouis des progrès considérables accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud et du rôle de chef de file joué par le Canada, a déclaré M<sup>me</sup> McDougall. Pendant cette visite, je réaffirmerai l'engagement du Canada envers la formation d'un gouvernement multiracial et entièrement démocratique. Je demanderai aussi à tous les responsables de s'efforcer de mettre un terme à la violence qui continue de menacer les négociations et l'application d'un accord multipartite.»

Depuis 1987, le CMAE coordonne les mesures prises par le Commonwealth à l'endroit de l'Afrique du Sud. En octobre 1991, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont convenu, sur recommandation du CMAE, de lever les sanctions économiques touchant le commerce et les investissements lorsqu'un accord multipartite sera conclu sur les mécanismes de transition appropriés en Afrique du Sud. Le Commonwealth lèvera ses sanctions financières à la conclusion d'une entente sur une nouvelle constitution démocratique, ou plus

tôt encore à la demande des participants à une conférence réunissant toutes les parties ou à la demande d'un gouvernement transitoire.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

## Document d'information

# LA POLITIQUE CANADIENNE EN AFRIQUE DU SUD

### Question et contexte

En Afrique du Sud, l'apartheid fut un système de ségrégation raciale institutionnalisée qui a toujours une incidence sur tous les aspects de la vie quotidienne : aspects sociaux, culturels, politiques et économiques.

Lors de leur réunion à Vancouver, en 1987, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont autorisé la création du Comité des ministres des Affaires étrangères sur l'Afrique australe (CMAE). Ce Comité, présidé par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, comprend les ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de la Guyana, de l'Inde, de la Malaisie, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Il surveille l'application des sanctions du Commonwealth contre l'Afrique du Sud et l'exécution des programmes d'aide aux victimes de l'apartheid, en plus d'appuyer le processus de négociation.

Par suite des importantes mesures prises par le gouvernement sud-africain en 1990, le Comité s'est réuni, en février 1991, à Londres. Les ministres des Affaires étrangères ont alors adopté un modèle de «gestion programmée» des sanctions qui lie le relâchement de ces dernières à des progrès réels en vue d'éliminer l'apartheid en Afrique du Sud et non pas à de simples déclarations d'intention. Le Comité a convenu de maintenir les sanctions en matière de commerce, d'investissement et de finances jusqu'à ce que des réformes constitutionnelles concrètes aient été apportées, ces sanctions étant le moyen le plus efficace de lutter contre l'apartheid.

Le CMAE s'est de nouveau réuni, en septembre 1991, à New Delhi et a reconnu que certains progrès avaient été réalisés en Afrique du Sud. Les ministres des Affaires étrangères ont recommandé qu'à leur prochaine réunion, à Harare au Zimbabwe, les chefs de gouvernement du Commonwealth conviennent de lever immédiatement les sanctions touchant la population et de lier l'abolition éventuelle des sanctions sur le commerce et les investissements aux progrès des négociations. Les sanctions financières seraient maintenues tant que les parties ne se seraient pas entendues sur le libellé d'une nouvelle constitution démocratique. Les ministres étaient d'avis que cette approche progressive de la levée des sanctions tient compte des progrès accomplis tout en maintenant les pressions en faveur d'autres

changements en Afrique du Sud. Par ailleurs, l'embargo sur les armes imposé par les Nations Unies serait maintenu.

Plusieurs mesures importantes, qui favoriseront un retour à la table de négociation, ont été prises par le gouvernement sud-africain : il a supprimé les principaux «piliers» législatifs de l'apartheid, a réformé les lois sur la sécurité pour qu'elles correspondent aux normes internationales, a conclu une entente avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de faciliter le rapatriement et la réintégration des exilés et a libéré la plupart - mais pas la totalité - des prisonniers politiques.

L'objectif de l'Accord national de paix, signé en septembre 1991, était de mettre un terme à la violence qui a marqué les pourparlers constitutionnels en Afrique du Sud. Les premières négociations multipartites de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) ont eu lieu en décembre 1991. Une deuxième séance plénière s'est tenue en mai 1992. On avait alors espéré en venir à une entente sur les mesures de transition. La rencontre s'est toutefois terminée sans que les parties ne réussissent à régler de nombreux différends portant sur le contenu de la nouvelle constitution sud-africaine et sur la meilleure façon d'assurer une transition pacifique vers la démocratie. L'échec de la CODESA et une recrudescence de la violence politique en Afrique du Sud ont amené le Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter, en août 1992, la résolution 772 qui demandait l'envoi en Afrique du Sud d'observateurs des Nations Unies et d'autres organismes internationaux pour appuyer l'Accord national de paix de septembre 1991. Des observateurs internationaux des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté européenne (CE) et du Commonwealth se trouvent donc en Afrique du Sud depuis septembre 1992.

Une deuxième série de pourparlers regroupant toutes les parties, le «forum multipartite de négociation», a débuté en avril 1993, suite à une série de discussions bilatérales entre les principaux intervenants. Au total, 26 parties, groupes ou gouvernements participent à ces négociations. Seuls quelques groupes, dont l'Organisation du peuple d'Azanie (AZAPO) refusent de prendre part au processus. On prévoit conclure, en juin 1993, un accord sur les mécanismes de transition qui permettront d'assurer le fonctionnement du gouvernement pendant la période précédant les élections et sur la date de l'élection d'une assemblée constituante qui deviendra en fait le Parlement sud-africain pendant une période de transition d'un à cinq ans.

### Position du Canada

Le démantèlement de l'apartheid et la mise sur pied, en Afrique du Sud, d'un gouvernement uni, multiracial et démocratique constituent, depuis longtemps déjà, un objectif primordial de la politique étrangère du Canada. Afin d'atteindre cet objectif, le Canada a exercé des pressions sur le gouvernement d'Afrique du Sud par le truchement du Commonwealth, des Nations Unies et d'autres organismes, pour qu'il engage un dialogue avec les dirigeants des mouvements noirs.

Le Canada a recouru à de nombreux moyens de pression, dont des sanctions économiques et financières, l'appui à la majorité opprimée d'Afrique du Sud et des mesures pour renforcer l'indépendance des pays voisins. Ces mesures ont beaucoup contribué à faire prendre conscience au gouvernement sud-africain des coûts de l'apartheid sur les plans humain et économique.

Le Canada appuie entièrement les recommandations formulées par les ministres à New Delhi et compte bien réorienter sa politique pour lui permettre de répondre aux besoins de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid.

L'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est rendue en Afrique du Sud en avril 1992. Elle a rencontré un grand nombre de dirigeants des milieux politiques et autres, et a encouragé toutes les parties à participer aux négociations sur une nouvelle constitution et à prendre des mesures énergiques pour contrôler la violence politique.

Le Canada participe activement aux efforts de la communauté internationale pour mettre un terme à la violence en Afrique du Sud.

- À titre de présidente du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, M<sup>me</sup> McDougall est régulièrement en contact avec toutes les parties en Afrique du Sud ainsi qu'avec ses homologues du Comité.
- M<sup>me</sup> McDougall a fait part à toutes les parties en Afrique du Sud de l'inquiétude du Canada au sujet de la violence qui sévit toujours dans ce pays et les a exhortées à se conformer à l'Accord national de paix de septembre 1991, afin de permettre la tenue d'activités politiques libres et pacifiques et de mener à terme, ce dans les meilleurs délais, les négociations sur les mesures de transition et sur une nouvelle constitution.

- Le Canada a fait partie de l'équipe d'observateurs du Commonwealth en Afrique du Sud mise sur pied après l'adoption de la résolution 772 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

### Aide canadienne au développement en Afrique du Sud

L'objectif du programme canadien d'aide en Afrique du Sud est de soutenir une transition pacifique vers la démocratie, en aidant les victimes de l'apartheid et en préparant les Noirs à assumer le rôle qui leur revient de droit dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. L'aide canadienne est acheminée par des organismes multilatéraux et des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et sud-africaines. Le Canada a versé, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), plus de 12 millions de dollars en aide publique au développement en 1992-1993, et l'aide fournie en 1993-1994 devrait demeurer sensiblement au même niveau.

Les divers programmes d'aide canadiens en Afrique du Sud comprennent des bourses d'études pour des Noirs, la promotion de la formation syndicale, une aide financière à des ONG canadiennes fournissant de l'aide humanitaire et légale aux Sud-africains, des subventions à des organisations qui tentent de sensibiliser les Canadiens à la question de l'apartheid, la promotion de liens avec des ONG sud-africaines ainsi que de l'aide aux entrepreneurs noirs.

En 1992, le premier ministre Brian Mulroney a annoncé une initiative en deux volets en vue de favoriser la transition vers la démocratie en Afrique du Sud. Il s'agit, dans un premier temps, d'appuyer le mouvement démocratique dans les domaines de l'éducation, de l'économie et de la gestion publique. Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a été choisi pour gérer ce projet. Dans le cadre du deuxième volet, de l'aide à la formation est accordée à des Noirs d'Afrique du Sud pour leur permettre d'occuper des postes d'autorité dans la fonction publique.

Mai 1993